

Département de SEINE et MARNE

Commune de **LA CHAPELLE MOUTILS**

DICRIM

**Document d'Information
Communal sur les
Risques Majeurs**

Mairie de **LA CHAPELLE MOUTILS**
21 RUE DES TILLEULS
77 320 LA CHAPELLE MOUTILS
Tél : 01 64 20 20 94
Mail : mairie.chapellemoutils@laposte.net

Sommaire

Sommaire	page 1
Editorial	page 2
Qu'est-ce qu'un risque majeur ? 3	page 3
Cadre législatif, informations pratiques	page 4
Les consignes	page 6
Risques inondations	page 7
Risques climatiques	page 8
Risques tempêtes 9	page 9
Risques mouvements de terrains	page 11
Risques transport de matières dangereuses 12	page 12

INFORMATIONS PRATIQUES

Alerte à la population :

En cas de phénomène naturel ou technologique majeur, la population doit être avertie par un signal d'alerte.

Moyen d'alerte de la commune : porte-à-porte, cloches de l'église (tocsin) ...

Les numéros à savoir :

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de PARIS

Hôpital Fernand WIDAL
200 rue du Faubourg Saint Denis 75475
Paris Cedex 10

Chef de service : Dr. Robert GARNIER

Permanence médicale téléphonique :

01 40 05 48 48

Télécopie : 01 40 05 41 93
Email : cap.paris@lrb.aphp.fr

Sites internet utiles :

- ✓ Météo France : www.france.meteofrance.com
- ✓ Prévention des Risques Majeurs : www.macommune.prim.net ; www.risques.gouv.fr
- ✓ Vigilance Crues : www.vigicrues.gouv.fr
- ✓ Bison Futé : www.bison-fute.equipement.gouv.fr
- ✓ Direction Régionale et interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie : www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

Numéros de téléphone utiles :

- ✓ **Gendarmerie** : 01 64 04 00 09
- ✓ **Sous-Préfecture de Provins** : 01 60 58 57 77
- ✓ **Préfecture de Melun** : 01 64 71 77 77
- ✓ **Veolia (urgence)** : 0821 08 00 22 (journée) // 0810 007 192 (soirs, week-end et jours fériés)
- ✓ **EDF (urgence)** : 0810 333 754
- ✓ **GDF (urgence)** : 0800 47 33 77
- ✓ **Météo France** : 3250
- ✓ **Bison futé** : 0800 100 200

Ecoutez la radio pour vous tenir au courant.

Les consignes :

Suivez scrupuleusement les instructions données par les autorités.

Écoutez la radio.

Présentez-vous à la mairie pour vous faire recenser si vous estimatez qu'en cas d'alerte vous avez besoin d'aide :

Personnes âgées, vulnérables, à mobilité réduite, handicapés

Préparer votre nécessaire d'urgence

Nécessaire d'urgence :

- ✚ Lampe de poche avec piles de rechange ;
- ✚ Trousse à pharmacie ;
- ✚ Papiers d'identité, argent ;
- ✚ Médicaments courants ;
- ✚ Couvertures ;
- ✚ Vêtements chauds ;
- ✚ Réserve d'eau ;
- ✚ Radio à piles ;
- ✚ Matériel de confinement (gros adhésifs, serpillière, coton...).

Les réflexes qui sauvent :



Fermez la porte, les aérations



Coupez l'électricité et le gaz



Ecoutez la radio :
pour connaître les consignes à suivre



Montez à pied dans les étages



Ne téléphonez pas



N'allez pas chercher vos enfants à l'école :
l'école s'occupe d'eux

Ne tentez pas de franchir un cours d'eau à pied comme avec un véhicule

RISQUES INONDATION

Une inondation est une



**submersion plus ou moins rapide
d'une zone**

Historique de la commune

Arrêtés catastrophe naturelle : NON

Photos d'inondation de la commune ou de la commune voisine : NON

Repères des crues : au pont de Cormeaux

CONSIGNES DE SÉCURITÉ : ce que vous devez faire en cas d'inondation

ALERTE

En cas d'alerte météo par la Préfecture, suite aux bulletins de Météo France, vous serez également avertis par l'équipe municipale par : **du porte-à-porte, cloches de l'église (tocsin).**

1-Mettez-vous à l'abri et si possible montez à l'étage

2- Suivez les consignes

- Coupez l'électricité et le gaz ;
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils seront pris en charge par les services qualifiés ;
- Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours ;
- N'allez pas à pied ou en voiture dans les zones inondées, vous iriez au-devant du danger.

Après l'inondation :

Aérez et désinfectez les pièces de votre habitation. Ne rétablissez l'électricité que si l'installation est complètement sèche. Chauffez dès que possible.

Insérer une carte du PPRI : EN ANNEXE 1



RISQUES CLIMATIQUES



La tempête de 1999 comme la canicule de 2003 ont marqué les esprits et montré la nécessité de prévenir ce type de phénomènes pour bien réagir. Cf. *risques tempête*

Le rôle des autorités : Limiter l'impact des risques climatiques.

Informier, surveiller, alerter. Quatre actions de surveillance météorologique existent :

- ↳ le recueil des éléments d'information sur les intempéries
- ↳ l'établissement de la carte de vigilance
- ↳ les bulletins de suivi régionaux
- ↳ la diffusion de l'information auprès du public
(www.meteofrance.com, répondeur départemental)

Organiser les secours : Quatre plans en fonction du risque sont prévus : le Plan de Vigilance Météorologique, le plan d'évacuation et d'hébergement, le Plan Canicule et le plan ORSEC (Organisation de la Réponse de SÉcurité Civiles).

Le rôle de la commune : Relayer l'information.

- ↳ En cas de risque climatique, les services de la Préfecture alertent la commune de **LA CHAPELLE MOUTILS** par des messages. L'information est ensuite relayée par les moyens dont peut disposer la commune.
- ↳ Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a un dispositif de mise en œuvre pour les personnes isolées répertoriées dans la commune.

Ce que peut faire la population en cas d'événements climatiques :

Avant, pendant et après : • Suivre les recommandations de vigilance de Météo France.

4 Niveaux de vigilances

Pas de vigilance particulière	Soyez attentifs	Soyez très vigilant	Une vigilance absolue s'impose
-------------------------------	-----------------	---------------------	--------------------------------



RISQUES TEMPETE

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique (dépression) le long de laquelle s'affrontent deux masses d'air aux caractéristiques distinctes (température, teneur en eau). Elle se caractérise par des vents pouvant être très violents et des pluies parfois torrentielles entraînant des inondations, des glissements de terrain et coulées de boues.

Ex : tempêtes de 1999 avec LOTHAR et MARTIN, qui ont privé la commune de **LA CHAPELLE MOUTILS** d'électricité pendant plus de 11 jours.

Les épisodes neigeux accompagnés de vague de grand froid entraînent du gel et du verglas. Les conditions de circulation peuvent devenir rapidement difficiles sur l'ensemble des réseaux routiers, ferroviaires et aériens.

Le risque des accidents routiers est accru. Une immobilisation temporaire des moyens de circulation peut également survenir. D'importants dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone pendant plusieurs jours.

Les conseils de comportement face à une vigilance météo « vents violents »:

Vigilance orange	<ul style="list-style-type: none">↳ Limiter les déplacements, limiter la vitesse sur route et autoroute ;↳ Ne pas se promener en forêt (ou sur le littoral) ;↳ Être vigilant face aux chutes possibles d'objets divers ;↳ Ne pas intervenir sur les toitures ;↳ Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol ;↳ Fixer ou ranger les objets sensibles aux effets du vent ;↳ En cas de coupure d'électricité, ne pas faire fonctionner les groupes électrogènes à l'intérieur des locaux.
Vigilance rouge	<ul style="list-style-type: none">↳ Rester chez soi ;↳ En cas d'obligation absolue de déplacement : éviter les secteurs forestiers ;↳ Signaler son déplacement aux proches ;↳ Fixer ou ranger les objets sensibles aux effets du vent ;↳ Ne pas intervenir sur les toitures ;↳ Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol.

Les conseils de comportement face à une vigilance météo « neige/verglas »:

Vigilance orange	<ul style="list-style-type: none">↳ Se renseigner sur les conditions de circulation et limiter les déplacements;↳ Limiter la vitesse sur route et autoroute ;↳ Privilégier les transports en commun ;↳ Respecter les déviations mises en place ;↳ Se protéger des chutes dues au verglas en dégagéant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile ;↳ Ne pas toucher des fils électriques tombés au sol ;↳ Laisser passer les engins de déneigement sur les routes et autoroutes.
------------------	--

Vigilance rouge

- ➡ Rester chez soi, éviter tout déplacement ;
- ➡ Prévoir des éclairages de secours et faire une réserve d'eau potable ;
- ➡ En cas d'obligation absolue de déplacement : être très prudent, respecter les déviations mises en place, se munir d'équipements spéciaux, prévoir un équipement minimum en cas d'attente prolongée sur la route à bord du véhicule ;
- ➡ Ne pas s'engager, en aucun cas, à pied ou en voiture sur une route coupée ;
- ➡ Se conformer aux consignes données ;
- ➡ Protéger les canalisations d'eau contre le gel ;
- ➡ Ne pas toucher des fils électriques tombés au sol ;
- ➡ Se protéger des chutes dues au verglas en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile.

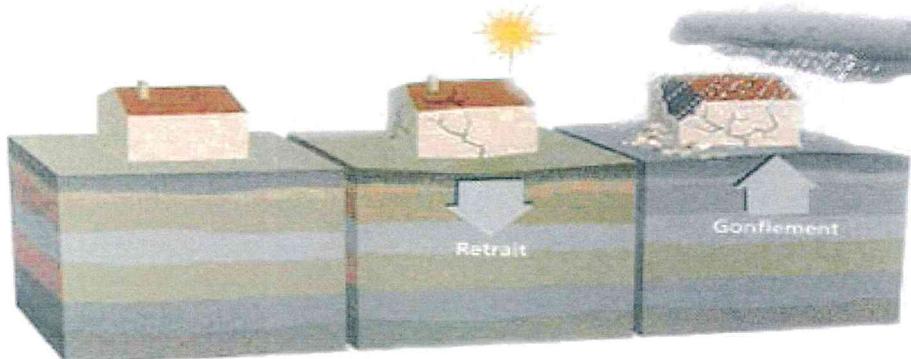
Insertion photos tempête 1999 (en cours, voir avec Thierry)



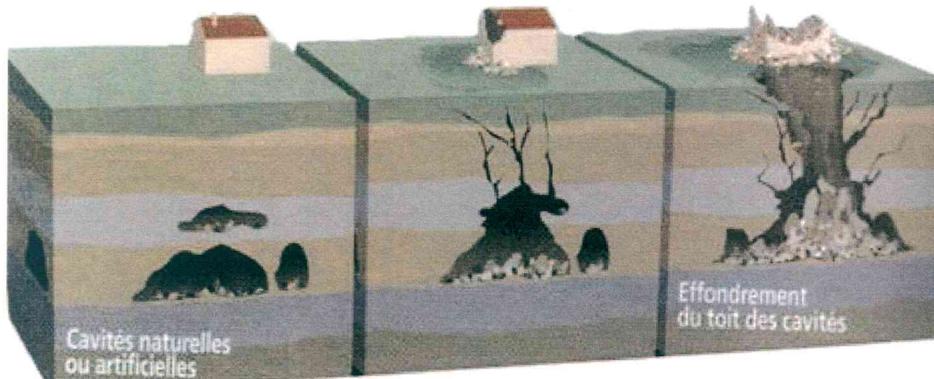
RISQUES MOUVEMENT DE TERRAIN

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol et/ou du sous-sol

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique. Les volumes en jeu sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres par jour).



Retrait gonflement des argiles



Effondrement de cavités souterraines

Avant :

- ✓ S'informer des risques, des éventuelles mesures restrictives prévues en matière d'aménagement des mesures de sauvegarde existantes,
- ✓ En cas de doute face à un mouvement de terrain inexpliqué ou des fissurations dans les murs d'un bâtiment : alerter les services techniques municipaux.

Pendant :

- ✓ En cas d'éboulement ou coulée de boue, fuir latéralement et gagner au plus vite les hauteurs les plus proches sans revenir sur ses pas,
- ✓ Dans une zone sinistrée, s'éloigner des constructions en prenant garde aux chutes d'objets,
- ✓ Ne pas entrer dans les bâtiments endommagés qui peuvent être instables et représenter un danger,
- ✓ Respecter les consignes des autorités et rejoindre le lieu de regroupement indiqué.

Après :

- ✓ Évaluer les dégâts et les dangers,
- ✓ Informer les autorités.



RISQUE TRANSPORT DE MATERIES DANGEREUSES

Le transport de matières dangereuses s'effectue en surface (routes, autoroutes, voies ferrées) ou en sous-sol (canalisations gazoduc, oléoduc)

Les conséquences d'un accident de transport de matières dangereuses (TMD) sont liées à la nature des produits transportés qui peuvent être inflammables, toxiques, explosifs ou radioactifs. Aux conséquences habituelles des accidents de transports, peuvent venir se surajouter les effets du produit transporté.

Alors, l'accident de TMD combine un effet primaire, immédiatement ressenti (incendie, explosion, déversement) et des effets secondaires (propagation aérienne de vapeurs toxiques, pollutions des eaux ou des sols).

SITUATION :

La commune de LA CHAPELLE MOUTILS est peu concernée par le trafic de matières dangereuses. Mais le risque 0 n'existe pas.

Carte routière traversant la commune avec les axes principaux.

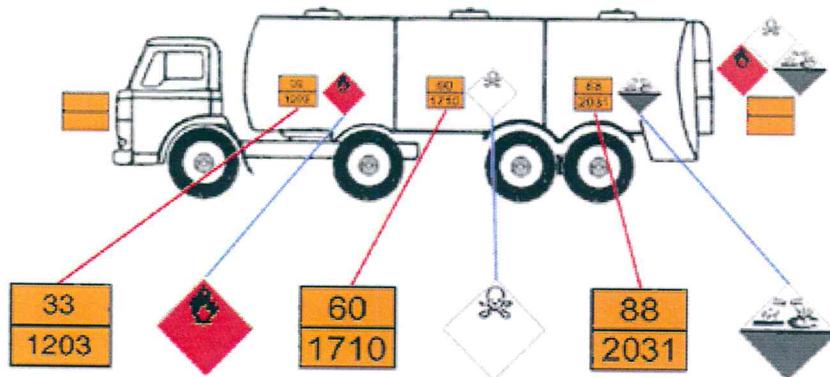
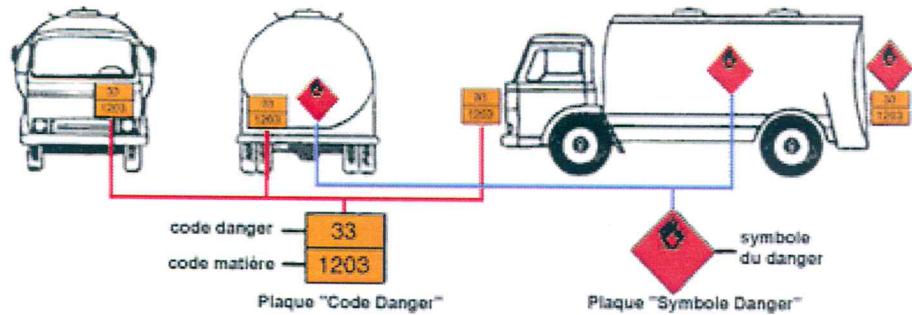
Que faire en cas d'accident de TMD

Identifier les symboles et pictogrammes.

Présents sur les camions, ils permettent de déterminer la nature de la cargaison et donc de mieux gérer le sinistre en cas d'accident
« deux exemples de pictos »



En attente des pictogrammes du LT ROBY – SDIS 77 – Maquettes prévues pour le 18 avril 2013



Ce que peut faire la population en cas d'accident de Transport de Matières Dangereuses :

Si vous êtes témoins :

Donnez l'alerte : 18 ou 112 depuis un mobile tout en précisant les lieux exacts, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le numéro et le code danger, la nature du sinistre (feu, nuage, explosion...)

- Sauf en cas d'incendie, ne pas déplacer les victimes.
- En cas de nuage toxique, fuir face au vent.
- Éloignez-vous du lieu de l'accident et mettez-vous à l'abri dans un local clos si vous vous trouvez en zone urbanisée (ne pas rester dans sa voiture).
- Respectez les consignes de sécurité : ni flamme, ni cigarette, ne téléphonez plus (libérez les lignes pour les secours),
- Écoutez la radio.

Pendant :

- Confinez-vous dans un bâtiment.
- Obstruez les entrées d'air et stoppez les ventilations.
- Éloignez-vous des portes et fenêtres.
- Ne fumez pas.
- Prévoyez de l'eau, si irritation se laver.
- Ne sortez qu'en fin d'alerte et n'allez pas à l'école chercher vos enfants : des dispositions seront prises pour leur protection.
- Écoutez la radio pour connaître les consignes.
- Être prêt à évacuer les lieux à la demande des autorités.

Après :

- Si vous êtes évacué de la zone, n'y retourner qu'après avoir reçu l'autorisation.